

## **INTACT crée le premier alcool neutre de légumineuses et participe au développement de la nouvelle filière d'agriculture régénérative**

INTACT, société industrielle et technologique fondée en mars 2022 et développant des ingrédients bas carbone issus d'une agriculture régénératrice et positive, lance le premier alcool neutre de légumineuses au monde, reposant sur une technologie unique développée et brevetée par l'entreprise.

L'utilisation d'alcool neutre par les industries alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques est responsable de l'émission de 1,4 million de tonnes de gaz à effet de serre chaque année en Europe. L'alcool neutre INTACT permet de réduire de 75% les émissions de dioxyde de carbone liée à la fabrication de l'alcool. Il permet aussi de supprimer totalement le recours aux engrais azotés, qui engendrent des émissions de protoxyde d'azote, un gaz particulièrement nocif pour l'environnement.

Le choix de produire son alcool à partir de légumineuses (légumes secs) s'explique, pour INTACT, par les vertus écologiques bien particulières de ces plantes. Elles instaurent une relation symbiotique avec des micro-organismes du sol, les rhizobiums, qui en retour fertilisent la plante en lui apportant naturellement l'azote dont elle a besoin. Cette innovation apporte ainsi une solution inédite, naturelle et à fort impact pour l'ensemble des gaz à effet de serre émis lors de la fabrication d'un alcool (dioxyde de carbone et protoxyde d'azote).

La construction du site de 10 hectares à Baule (Loiret) en cours vise à soutenir la production de légumineuses pour l'alcool neutre INTACT, qui sera commercialisé au second trimestre 2025. Situé au cœur d'une des principales régions agricoles d'Europe et de la zone de collecte agricole d'Axéreal, partenaire stratégique d'Intact pour l'approvisionnement en légumineuses, ce site offre aux acteurs des industries cosmétiques, pharmaceutiques et alimentaires de disposer d'une filière de production alternative pour mieux préserver l'environnement. L'alcool neutre INTACT est de haute qualité, conforme aux normes alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques.

### **Une avancée majeure pour la durabilité en cosmétique**

L'alcool neutre est un alcool végétal, distillé et rectifié pour le rendre conforme aux normes alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques. Chaque année, 2,5 milliards de litres d'alcool neutre sont utilisés en Europe pour la confection de produits alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques. Cette consommation engendre l'émission de 1,4 millions de tonnes de carbone, dont 30% pour les secteurs de la cosmétique et de l'hygiène.

Fortement engagés pour la préservation de l'environnement, les acteurs de la cosmétique ne disposaient jusqu'à présent pas de solution réellement susceptible pour faire face à ces enjeux. La technologie INTACT leur en apporte une.

La fabrication de l'alcool est une activité à forte intensité énergétique et la technologie développée par INTACT permet de réduire ces émissions industrielles de 75%, un niveau très supérieur au potentiel de réduction des technologies conventionnelles.

Sur le plan agricole, les engrais azotés constituent un enjeu majeur, car le protoxyde d'azote a un pouvoir de réchauffement 300x supérieur à celui du dioxyde de carbone avec une durée de vie de 120 ans (contre 15 ans pour le dioxyde de carbone) et de son impact sur la pollution de l'air (particules

fines), mais aussi en raison de leur impact sur la qualité de l'eau (nitrates) et la biodiversité. L'alcool de légumineuses INTACT apporte une réponse structurelle à ces questions et supprime la principale source d'émissions de gaz à effet de serre relatives aux activités agricoles, ce que ne permettent pas les technologies conventionnelles. Mieux, l'alcool INTACT enregistre un bilan azote positif, c'est-à-dire que son action permet un enrichissement naturel des sols supérieur aux besoins de ses activités.

## **Un investissement de 55 millions d'euros à Baule (Loiret)**

Lauréat du programme France 2030, INTACT réalise un investissement de 55 millions d'euros pour construire son premier site de production à Baule (Loiret).

Le lancement de l'alcool neutre INTACT s'inscrit dans un contexte réglementaire devenu plus contraignant. Le Conseil de l'UE a décidé en avril 2023 (directive SEQE) d'accroître les obligations de réduction d'émissions des industries à forte intensité énergétique. Cette directive européenne aura des conséquences importantes sur les chaînes d'approvisionnement en alcool. Elle impose aux industries concernées de réduire leurs émissions de 4,3% puis 4,4% par an entre 2024 et 2030. Concernant l'azote, la France s'est en outre fixé une trajectoire de réduction de 30% pour les émissions de protoxyde d'azote et d'ammoniac agricoles d'ici 2030 (décret du 26 décembre 2022).

## **Une filière dédiée à INTACT, novatrice en matière d'agriculture régénératrice**

La filière agricole mise en place par INTACT contribue ainsi positivement à la lutte contre les émissions de protoxyde d'azote (réchauffement climatique, pollutions aux particules fines). Elle permet de limiter les fuites d'azote dans l'environnement, permettant ainsi de préserver la qualité et à la biodiversité des sols et des cours d'eau. Plantes mellifères, les légumineuses contribuent aussi à la préservation des populations d'abeilles.

En juin 2022, INTACT a annoncé la signature d'un partenariat avec la coopérative Axéreal, première coopérative céréalière française, visant bâtir une nouvelle filière d'agriculture régénératrice en région Centre Val de Loire et à garantir son approvisionnement en légumineuses. Cette filière est unique en Europe à la fois par sa taille (65 000 hectares) et par la place qu'y occupent les légumineuses. Elle permettra à INTACT de disposer d'une traçabilité des produits agricoles valorisés sur le site de Baule.